

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 MARS 2009

**ETAIENT PRESENTS** : François PELLETANT, **Maire**

Mme BRUNEL, M. DESGATS, M. LUSSON, Mme MATHELIER,  
Mme ONILLON, Mme ROUX-THOMAS, M. WAILL, **Adjoints**.

Mme BARGAIN, M. BARSANTI, M. BUSSIERE, Mme CARTALADE, M. CHIQUET,  
Mme CLAVEL, M. DUGY, Mme FILOMENKO, M. JULIÉ, M. LARDIERE, M. MACEL,  
Mme MORAND, Mme PHILIPPOT, M. SIDANI, **Conseillers**.

**ABSENTS** :

Madame BANGOURA

donne pouvoir à Monsieur CHIQUET

Monsieur DETOUY

donne pouvoir à Madame BRUNEL

Madame MALLIE

donne pouvoir à Madame MORAND

Monsieur MATIAS

donne pouvoir à Madame MATHELIER

Mademoiselle TOUPET

donne pouvoir à Madame FILOMENKO

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame ROUX THOMAS**

## COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2008 : APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui revient chaque année, avant le 30 juin, d'examiner le résultat de l'exercice précédent de la gestion communale à travers le Compte Administratif.

Pour l'exercice 2008, le Compte Administratif de la ville présente les résultats suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVUES BP + DM + RAR 2007	REALISEES
RECETTES	8 319 372.39 €	10 705 916.99 €
DEPENSES	8 319 372.39 €	9 480 737.02 €

**SOIT UN RESULTAT COMPTABLE DE : 1 225 179.97 €**

Compte tenu du résultat antérieur reporté qui s'élève à : 50 038.39 €,

le résultat de fonctionnement de clôture 2008 s'élève à : 1 275 218.36 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVUES BP + DM + RAR 2007	REALISEES
RECETTES	11 101 636.50 €	8 938 566.54 €
DEPENSES	11 101 636.50 €	7 577 987.41 €

**SOIT UN EXCEDENT DE : 1 360 579.13 € POUR L'EXERCICE 2008**

- LES RESTES A REALISER EN RECETTES SONT DE : 758 918.25 €
  - LES RESTES A REALISER EN DEPENSES SONT DE : 769 415.68 €
  - LE BESOIN DE FINANCEMENT REPORTE EST DE : 2 366 137.28 €
- LE BESOIN DE FINANCEMENT REEL EST DONC DE : 1 016 055.58 €**

**VU** Les travaux du Comité Finances du 25 février 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal

**D'APPROUVER** le Compte Administratif Ville 2008.

**VOTE POUR A LA MAJORITE  
5 CONTRE**

### **COMPTE DE GESTION VILLE 2008**

#### **APPROBATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient chaque année de délibérer sur le compte de gestion de la Ville élaboré par le Receveur Municipal.

**VU** Les travaux de la Commission Finances du 25 février 2009

Il est proposé au Conseil Municipal,

**DE DONNER ACTE** du compte de gestion VILLE du Receveur Municipal pour l'exercice 2008 celui-ci étant en adéquation avec le Compte Administratif de la Ville de Linas

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

### **COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2008 :**

#### **REPORT ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire chaque année de voter l'affectation des résultats de clôture de l'exercice écoulé.

**VU** Les travaux du Comité Finances du 25 février 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal, sachant que :

- en section de Fonctionnement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, est de : **1 275 218.36 €**
- en section d'Investissement, le solde d'exécution 2007, y compris le solde d'exécution reporté, et les restes à réaliser 2007, est arrêté à un besoin de financement de : **1 016 055.58 €.**

**D'AFFECTER** une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 1 016 055.58 €, au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé, en financement du besoin d'investissement ».

**D’AFFECTER** le solde de l’excédent de fonctionnement, soit 259 162.78 € à la ligne 002, « excédent reporté ».

**VOTE POUR A LA MAJORITE**  
**5 ABSTENTIONS**

**COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2008 :  
APPROBATION**

Monsieur le Maire rappelle qu’il appartient au Conseil Municipal de voter l’approbation du Compte Administratif 2008 du budget d’assainissement.

**VU** Les travaux de la Commission Finances du 25 février 2009

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

**DE DIRE** qu’en ce qui concerne le Compte Administratif du budget annexe d’assainissement, les résultats sont les suivants :

**SECTION D’EXPLOITATION**

	BP + DM	REALISEES
RECETTES	256 401.06 €	197 133.00 €
DEPENSES	256 401.06 €	147 543.65 €

**SOIT UN EXCEDENT DE : 49 589.35 € POUR L’EXERCICE 2008**

Compte tenu du résultat antérieur reporté qui s’élève à 50937.13 €, le résultat d’exploitation de clôture 2008 s’élève à : 100 526.48 €

**SECTION D’INVESTISSEMENT**

	PREVUES BP + DM	REALISEES
RECETTES	184 070.36 €	159 571.26 €
DEPENSES	181 338.20 €	106 417.47 €

**SOIT UN EXCEDENT DE : 53 153.79 € POUR L’EXERCICE 2008**

- LE BESOIN DE FINANCEMENT REPORTE EST DE : 2 732.16 €
- LES RESTES A REALISER EN RECETTES SONT DE : 0.00 €
- LES RESTES A REALISER EN DEPENSES SONT DE : 0.00 €

Le résultat de clôture d’investissement de clôture 2008 est donc de : 50 421.63 €

**D’APPROUVER** les résultats du Compte Administratif du Budget Annexe Assainissement 2008

**VOTE POUR A LA MAJORITE**  
**5 CONTRE**

## COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2008 :

### APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient chaque année de délibérer sur le compte de gestion du Budget Annexe d'Assainissement élaboré par le Receveur Municipal.

**VU** Les travaux de la Commission Finances du 25 février 2009

Il est proposé au Conseil Municipal,

**DE DONNER ACTE** du compte de gestion ASSAINISSEMENT du Receveur Municipal pour l'exercice 2008, celui-ci étant en adéquation avec le Compte Administratif du budget annexe d'assainissement de Linas.

### LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE ACTE

#### REPORT ET AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2008

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de voter l'affectation des résultats du Compte Administratif du Budget Assainissement 2008.

**VU** Les travaux de la Commission Finances du 25 février 2009

Sachant que :

- En section d'Exploitation, le résultat de clôture 2008, y compris le résultat reporté est de : **100 526.48 €**
- En section d'Investissement, le résultat 2008, y compris le solde d'exécution reporté est arrêté à un excédent de **50 421.63 €**.

Le résultat de la section d'Investissement étant excédentaire , il est proposé au Conseil Municipal,

**D'AFFECTER** le résultat d'Investissement 2008, soit 50 421.63 € à la ligne 001 « Excédent d'Investissement reporté ».

**D'AFFECTER** le résultat d'exploitation 2008, soit **100 526.48 €** à la ligne 002, « Excédent de fonctionnement reporté ».

### VOTE POUR A LA MAJORITE

**5 ABSTENTIONS**

### CONSOLIDATION DES RESULTATS

#### VILLE ET ASSAINISSEMENT 2008

Monsieur le Maire rappelle qu'après l'approbation des comptes administratifs 2008 Ville et Assainissement, il convient de faire une présentation consolidée des résultats :

**VU** Les travaux de la Commission Finances du 25 février 2009,

Sachant que :

**EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

L'excédent Ville est de :	1 275 218.36 €
L'excédent Assainissement est de	+ <u>100 526.48 €</u>

**Soit un excédent total de :** 1 375 744.84 €

**EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le besoin de financement de la Ville est de	- 1 016 055.58 €
L'excédent Assainissement est de	+ <u>50 421.63 €</u>

**Soit un besoin de financement total de :** - 965 633.95 €

Il est proposé au Conseil Municipal

**D'APPROUVER** la présentation consolidée des résultats Ville et Assainissement 2008

**VOTE POUR A LA MAJORITE  
5 ABSTENTIONS**

**FISCALITE 2009:  
FIXATION DES TAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune doit fixer les taux de fiscalité pour la part communale des quatre impôts directs locaux.

**VU** Les travaux du Comité Finances du 25 février 2009

Il est proposé au Conseil Municipal :

**DE FIXER** les taux suivants :

- Taxe d'habitation	13,50 %
- Taxe foncière (bâtie)	20,80 %
- Taxe foncière (non bâtie)	85,65 %
- Taxe professionnelle	16,47 %

**VOTE POUR A LA MAJORITE  
5 CONTRE**

**CONSTITUTION ET ETALEMENT DE PROVISION  
(REPORTÉ)**

**VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA  
AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2008**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet le versement en 2009

des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

**VU** l'article L1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** les travaux du Comité Finances du 25 février 2009

Il est proposé

**DE PRENDRE ACTE** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit **2 965 117 €**.

**DE DECIDER** d'inscrire au budget 2009 de la Commune de Linas

- 4 343 383.68 € de dépenses réelles d'équipement sur le budget principal Ville ;
- 72 871.19 € de dépenses réelles d'équipement sur le budget Assainissement ;

soit un total de **4 416 254.87 €** de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 48.94% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat.

**D'AUTORISER** le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune de Linas s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**VILLE – BUDGET PRIMITIF 2009 :**

**APPROBATION**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le résultat des travaux de la Commission des Finances du 25 février 2009 concernant le Budget Primitif.

La section de fonctionnement est proposée en équilibre à :

Dépenses : 8 872 170.00 €

Recettes : 8 872 170.00 €

La section d'investissement est proposée en équilibre à :

Dépenses : 6 052 289.83 €

Recettes : 6 052 289.83 €

**VU** Les travaux de la Commission des Finances du 25 février 2009, il est proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** Le projet de budget Primitif 2009 et ses annexes

**VOTE POUR A LA MAJORITE**  
**5 CONTRE**

### **ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2009 :**

#### **APPROBATION**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le résultat des travaux de la Commission des Finances du 25 février 2009 concernant le budget annexe relatif à l'assainissement.

La section d'exploitation est proposée en équilibre à :

Dépenses : 241 862.63 €

Recettes : 241 862.63 €

La section d'investissement est proposée en équilibre à :

Dépenses : 156 971.94 €

Recettes : 156 971.94 €

Sur la base des travaux de la Commission des Finances du 25 février 2009, il est proposé au Conseil Municipal :

**D'APPROUVER** Le projet de budget Assainissement 2009.

**VOTE POUR A LA MAJORITE**  
**5 CONTRE**

### **BIEN DE LA COMMUNE : ESTIMATION LOCATIVE**

**(REPORTÉ)**

#### **RECENSEMENT 2009: REMUNERATION DU COORDONNATEUR ET DES AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population Linoise a été effectué du 15 janvier 2009 au 14 février 2009.

Par délibération en date du 21 octobre 2008, le Conseil Municipal décidait de la création d'un emploi de coordonnateur communal, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 10 novembre 2008 au 08 mars 2009 et de la création de 10 emplois d'agents recenseurs non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 15 janvier au 14 février 2009.

**CONSIDERANT** qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui ont effectué les opérations de collecte,

**CONSIDERANT** que la commune percevra une dotation forfaitaire d'environ 12 452,00 € en 2009 pour la réalisation du recensement,

**VU** Les travaux du Comité Finances du 25 février 2009

Il est proposé au Conseil Municipal :

**DE FIXER** la rémunération du coordonnateur et des agents recenseurs comme suit :

Agents recenseurs :

- 0,50€ par feuille de logement collectée
- 0,95€ par bulletin individuel collecté
- 17,75€ par séance de formation obligatoire

Coordonnateur :

Rémunération basée sur l'échelon 1 de l'échelle 3 avec un indice brut 297 et indice majoré de 290 sur une base de 40 heures par mois du 10 novembre au 09 mars 2009.

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**